

PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT

Le concept d'entretien / de maintenance est défini par l'entrepreneur chargé des travaux.

- En cas de sollicitation suite à une chute ou si des doutes persistent, le point de crochet de sécurité SH AGZ doit être immédiatement retiré de la circulation. Cela vaut également en cas d'endommagement de l'ossature porteuse.
- Le document doit être rempli par une personne qualifiée et être conservé avec la base de planification dans un endroit sûr (par exemple gérance d'immeuble / maître d'ouvrage / architecte).

Indications du fabricant		Modèle	Crochet de sécurité SH AGZ
Entreprise:	AGZ Tuileries SA	Norme:	SN EN 517 B:2006
Rue:	Tuilerie	Année de fabrication:	
NPA/Localité:	CH-6142 Gettnau	Date d'achat:	

Objet	
Maître d'ouvrage:	N° d'ordre:
Rue:	Type de bâtiment:
NPA/Localité:	Forme de toit:

Entreprise chargée des travaux	
Entrepreneur:	
Rue:	Personne qualifiée: (Prénom/Nom)
NPA/Localité:	Signature:
Date:	Annexes: (photos) ☐ oui ☐ non
	Quantité SH AGZ:

- ☐ Le crochet de sécurité SH AGZ a été monté en bonne et due forme dans le respect de nos instructions de montage
- ☐ Nous confirmons par la présente que le(s) crochet(s) de sécurité SH AGZ a/ont été vérifié(s) dans les règles
- ☐ Contrôle du point d'ancrage et de l'ossature porteuse par une personne qualifiée
- ☐ Photographies du montage et des moyens de fixation
- ☐ Croquis avec dimensions des crochet de sécurité SH AGZ / du concept de sécurité
- ☐ Remise de la documentation au maître d'ouvrage / au propriétaire / à l'architecte.

Remarques:

.....

.....